



HÔTEL DE VILLE		DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Demande déposée le 19/05/2011			N° AT 91691 11 10007
Complétée le			
Par :	FLO CADEAUX représenté par Mme Florence TRINH VAN		
Demeurant à :	38 rue Charles de Gaulle 91330 YERRES		
Représenté par :			
Pour :	Réaménagement d'un local commercial		
Sur un terrain sis à :	38 Rue CHARLES DE GAULLE Yerres		

Certains auteurs sur le Maire ont tenu de le re...  
le 1<sup>er</sup> Août 2011  
le 1<sup>er</sup> Août 2011  
Le Maire

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;  
Vu le code de la Construction et de l'Habitation,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la DDT - Commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la Sécurité en date du 25/05/2011  
Vu l'avis Favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 19/07/2011

**ARRETE**

Article 1 : La demande de travaux est ACCORDEE.

Article 2 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 26 juillet 2011

La Conseillère Municipale déléguée  
chargée de l'Urbanisme,  
  
Jacqueline CARLOT.



Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20110726-2011-366-AR
Date de signature : -
Date de réception : 01/08/2011

